



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Dossier de presse

PRESENTATION DE L'INDUSTRIE AU REGARD DE L'ENVIRONNEMENT

MARDI 18 DECEMBRE 2012



Sommaire

1. Communiqué de presse
2. Faits marquants de "l'industrie au regard de l'environnement – données 2011 »
3. Faits marquants de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement en 2011 et actualités 2012

Le document IRE 2011 est accessible sur site Internet de la DREAL Nord - Pas-de-Calais :
www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Communiqué de presse

BILAN 2011 DE L'INDUSTRIE AU REGARD DE L'ENVIRONNEMENT



L'industrie au regard de l'environnement (IRE) permet de faire le point sur l'évolution de l'environnement industriel régional en reprenant l'ensemble des informations recueillies par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) au cours de l'année 2011.

L'évolution des émissions de polluants d'origine industrielle 2011, comparée aux résultats 2010, est globalement en baisse pour les rejets dans l'air et dans l'eau.

La baisse des rejets polluants dans l'air et dans l'eau en 2011 est ainsi observée pour la majorité des paramètres. Cette baisse est liée à différents facteurs. Des investissements ont ainsi pu améliorer les systèmes de filtration ou d'épuration industriels en 2011, mais d'autres raisons sont aussi à l'origine de cette baisse globale observée, comme des réductions voire des cessations programmées d'activité.

Ces informations sont issues de « l'industrie au regard de l'environnement » (IRE) qui fête son vingt-troisième anniversaire. Cet ouvrage, publié par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord - Pas-de-Calais, présente le bilan 2011 de l'activité industrielle au regard de l'environnement. C'est une mine d'informations qui apporte des réponses aux attentes du grand public, des associations, des industriels, des institutionnels et des bureaux d'études. Il témoigne de la volonté de transparence de l'État dans sa mission d'information du public.

L'IRE met en relief les efforts réalisés par la majorité de 800 industriels, parmi ceux du Nord - Pas-de-Calais. Il donne une image positive de la maîtrise des pollutions de l'activité régionale.

L'inspection des installations classées favorise et oriente la réduction des pollutions dans l'environnement en accompagnant les industriels. Ainsi, depuis une vingtaine d'années, les rejets de dioxyde de soufre ont été divisés par plus de quatorze, ceux de plomb par sept.

Pour 2013, une démarche sera mise en place visant à construire un diagnostic environnemental en région s'inspirant de l'IRE, mais étendu aux autres secteurs d'activité que l'industrie. Ce document établira un état des lieux environnemental de la région fondé sur une approche factuelle et concertée. Il intégrera également les pressions exercées sur les milieux, qu'elles soient d'origines domestique, agricole ou liées aux transports et aux déplacements.

L'IRE est téléchargeable sur <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/>

Christine Diéval,
Responsable communication
François Clerc

03 20 13 48 76
06 76 80 08 56

christine.dieval@developpement-durable.gouv.fr

Chargé de mission

03 20 13 65 28

francois.clerc@developpement-durable.gouv.fr

Faits marquants de l'industrie au regard de l'environnement – données 2011

Pour son édition 2012, l'IRE élargit à nouveau son analyse des émissions industrielles en indiquant, en plus des rejets des installations classées pour la protection de l'environnement, certains rejets urbains dans l'eau, des volumes de déchets ménagers traités et des émissions d'installations d'élevage. Les données déclarées par les industriels concernent quant à elles 750 sites industriels.

Comme l'an dernier, l'analyse s'est fondée sur :

- les rejets globaux déclarés ;
- les rejets à périmètre d'étude constant (soit les entreprises ayant déclaré leurs émissions à la fois pour 2011 et pour 2010) ;
- les rejets des plus importants émetteurs.

En 2013, la DREAL établira un diagnostic environnemental régional qui élargira l'approche de l'IRE aux autres pressions que l'homme exerce sur l'environnement, quelle qu'en soit l'origine : industrielle, agricole, domestique ou encore liée aux transports et aux déplacements.

Faits marquants

Pour les émissions industrielles en 2011, l'IRE 2012 met en évidence les faits suivants :

- Une baisse globale des rejets d'origine industriels après la nette reprise connue en 2010 ;
- Une tendance à la baisse massive de toutes les émissions, qui se maintient pourtant sur le long terme ;
- Des causes majeures aux baisses d'émissions en 2011 : soit clairement liées à des investissements réalisés par les industriels, soit conjoncturelles du fait de baisses voire de cessations programmées d'activité.

Le retour est donc à l'amélioration globale des émissions d'origine industrielle en 2011.

Chiffres clés

Pour les rejets dans l'air, presque tous les paramètres polluants sont orientés à la baisse si l'on considère les volumes globaux déclarés en 2011 par rapport à ceux déclarés en 2010 :

- Dioxyde de carbone (CO₂) : - 3,5%
- Poussières : - 3,9%
- Oxydes d'azote (NO_x) : - 6,1%
- Composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM) : - 9,4%
- Dioxyde de soufre (SO₂) : - 18%

Seules les émissions de plomb (+ 21,8%) et de dioxines (+ 27,4%) dans l'air enregistrent des augmentations marquées, laissant toutefois apparaître des réductions d'environ 50% depuis 2004.

Pour les rejets dans l'eau, après les fortes hausses de 2010 comprises entre 7 et 18,1%, la tendance est aussi à la baisse pour les trois paramètres que sont :

- la demande chimique en oxygène (DCO) : - 3,1%
- les matières en suspension (MES) : - 4,8%
- l'azote global (NGL) : - 11,7%

Pour les déchets d'origine industrielle, leur production déclarée (hors laitiers sidérurgiques), à périmètre constant, a augmenté de 16,4% en 2011 par rapport à 2010. Cette augmentation n'est pas liée directement à la production de déchets mais aux premiers effets de l'application depuis fin 2010 de la directive européenne du 19 novembre 2008 relative aux déchets. Certains établissements considéraient jusqu'en 2010 qu'une partie de leur production ne relevait pas des déchets. Ils ont rectifié leur déclaration en 2011 en appliquant le statut de déchet à l'ensemble de leur volume de déchets produits. Le taux de valorisation (hors laitiers) se maintient au-dessus de 81%.

En 2011, 571 sites régionaux figurent parmi les sites BASOL (sites pollués suivis par l'Etat), ce qui classe toujours la région Nord – Pas-de-Calais au deuxième rang des régions françaises avec 13,7% des sites pollués recensés. Quatre nouveaux sites ont été traités en Nord – Pas-de-Calais en 2011.

Concernant l'industrie extractive, la production régionale est de 20,9 millions de tonnes de matériaux, en hausse de 8,2% par rapport à 2010, après deux baisses de production successives de -12% en 2009 et -5,9% en 2010.

Faits marquants pour l'Inspection des installations classées en 2011 et actualités 2012

Faits marquants

Le bilan de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) en 2011 s'est traduit par :

- 1386 visites d'inspection ;
- 77% des nouveaux dossiers ICPE instruits en moins d'un an.

Le plan décennal de modernisation de l'Inspection des installations classées a pris fin en 2011, le programme stratégique de l'inspection s'inscrit désormais dans la période 2008-2012.

Les éoliennes terrestres sont soumises au régime des ICPE depuis le 13 juillet 2011, en application de la Loi « Grenelle 2 ».

Risques accidentels 2011 - 2012

Bilan des investissements réalisés sur les sites accueillant des établissements « Seveso seuil haut » : 12,2 millions d'euros investis en 2011 pour la sécurisation des sites

Elaboration des plans de prévention des risques technologiques : les 30 PPRT identifiés en région sont prescrits, 16 étaient approuvés fin 2011, 22 le sont désormais et 23 devraient être approuvés à fin 2012

Instruction des études de dangers des Seveso seuil bas (21 sites concernés)

Instruction en cours des 6 études de dangers des nœuds d'infrastructures

Distribution et utilisation du gaz : 12 actions de contrôle sur chantier en 2011

6 inspections menées en 2011 sur le thème du vieillissement des installations

Organisation des cinquièmes assises nationales des risques technologiques : plus de 900 participants

Lutte contre les pollutions des milieux naturels et impacts sur la santé 2011 - 2012

Qualité de l'air : perspectives pour régler le contentieux européen concernant les particules fines (PM10)

Validation de la doctrine « Rejets » pour la mise en conformité au SDAGE des arrêtés préfectoraux, en Commission administrative de bassin Artois-Picardie le 16 septembre 2011

23 inspections menées pour vérifier le respect de l'échéance du 31/12/2010 de retrait des PCB

Poursuite du programme de recherche des substances dangereuses dans l'eau (RSDE) avec la signature de 101 arrêtés préfectoraux complémentaires en 2011

25 inspections produits chimiques en 2011

Signature tri-partite (Etat-ARS-Conseil régional) du plan régional santé environnement (PRSE2) en janvier 2012 : 6 actions sur 16 pilotées par la DREAL

Préparation des inspections menées sur le thème de la biodiversité (prévision : 4 en 2012)

Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Après son approbation par l'assemblée plénière du Conseil régional le 24 octobre 2012, le préfet de la région Nord – Pas-de-Calais a adopté, par arrêté signé le 20 novembre 2012, le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) du Nord – Pas-de-Calais.

Ce document stratégique, élaboré conjointement par l'Etat et la Région, fixe à l'échelle régionale aux horizons 2020 et 2050, 47 orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter conformément aux engagements internationaux de la France.

Orientations clé du SRCAE pour le secteur Industrie :

Objectifs pour 2020 :

1 - Mobiliser les gisements d'efficacité énergétique et amplifier la maîtrise des rejets atmosphériques

- Privilégier les meilleures techniques disponibles dans les zones où cela se justifie
- Réduire de 10% les consommations énergétiques des moteurs électriques
- Réduire de 20% les consommations énergétiques thermiques
- Economiser 25% de l'énergie des procédés industriels

2 - Encourager et accompagner la valorisation des énergies fatales mobilisables

- Atteindre une valorisation régionale supplémentaire d'énergies fatales (flux sortants : fumées, eau chaude, chaleur, rebuts, déchets...) de 775 Gwh/an
- Sensibiliser sur le recyclage de l'acier pour permettre une économie de 25 % d'énergie sur les procédés industriels concernés

3 - Accompagner les ruptures technologiques dans le secteur de l'industrie, notamment dans le choix des matières premières

- Identifier et analyser les opportunités de ruptures technologiques possibles